

# LA RETRAITE

«Ça fait 10 ans  
qu'il me reste  
15 ans !»

## Agenda

?? janvier

Journée nationale d'action  
contre la réforme des retraites

19 janvier

Voeux de l'UD

Imprimé par nos soins

Directeur Publication : Jean Jacques Morel Poirier

N° commission paritaire : 1127 S 06277 - N° ISSN :2496-5065

Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen

Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr

Site internet : <https://calvados.cgt.fr>

Pour écrire au journal : [courrier.ud1404@orange.fr](mailto:courrier.ud1404@orange.fr)



Bonnes fêtes  
à toutes et tous

# Réforme des retraites : non à la baisse des droits !

Le projet de loi sur la réforme des retraites, qui devait être présenté jeudi 15 décembre, est reporté au 10 janvier. Sans attendre les détails, la CGT est déjà mobilisée. Les propositions envisagées engendreront inévitablement la baisse du niveau des pensions.

## Changement de stratégie

Le projet de réforme des retraites de 2023 n'est pas si différent de celui du système universel à point combattu à l'hivers 2019-2020. Pourtant, la stratégie pour arriver à faire passer le projet diffère.

Macron et son gouvernement ont tiré les leçons de l'échec de l'usine à gaz du projet à points. Le travail militant de la CGT avait permis de retourner l'opinion publique. Aujourd'hui, il a décidé de faire simple, mais l'objectif reste le même : diminuer la part des richesses produites consacrée au financement des retraites.

## Un simple décalage de l'âge de la retraite à 65 ans ?

Le gouvernement Borne a décidé d'attaquer la réforme 2023 par le biais de l'allongement du temps de travail en décalant l'âge de départ à la retraite à 65 ans.

Cette mesure pourrait simplement être intégrée à un projet de loi de financement rectificatif de la Sécurité sociale au premier trimestre 2023. L'autre mesure envisagée est d'accélérer la réforme Touraine.

Cette loi de 2014, allonge, génération par génération (à partir de celle née en 1958), le nombre de trimestres requis pour obtenir

# DOMIDOM

## Un combat exemplaire !

Exaspérées par leurs conditions de travail, une dizaine d'aides à domicile de l'agence DOMIDOM de Caen, ont saisi la journée nationale d'action sur les salaires du 18 octobre dernier pour entamer une grève reconductible.

Elles n'imaginaient sûrement pas qu'elles allaient tenir 44 jours et que leur détermination, leur combativité et la solidarité qu'elles ont suscitée, allaient les mener à la victoire.

Et cette victoire est énorme puisque les revendications qu'elles ont arrachées, sont acquises non seulement pour elles mais pour l'ensemble des salariés du groupe, soit quelques centaines sur toute la France.

## Ce qu'elles ont gagné :

- Augmentation générale des salaires de 9%
- Remboursement des frais kilométriques de 0,31€ à 0,45€
- Instauration des paniers repas prévue à partir de mars 2023 (sur une base minimale de 7 euros)
- Mise en place d'une prévoyance avec prise en charge à minima de 50% par l'employeur en 2023.

## Ce qu'il leur reste à conquérir:

- Un 13ème mois dans le cadre des NAO 2023
- Une nouvelle augmentation générale des salaires en mars 2023

une retraite à taux plein pour atteindre 172 trimestres en 2035, soit 43 années de cotisation pour les Français ayant vu le jour en 1973.

## La version 2023 est une réforme plus dure encore que celle de 2020

Sous couvert de contreparties comme le relèvement du montant minimum des pensions, la réforme 2023 est en fait encore plus dure que celle avortée de 2020.

Si elle était appliquée, elle serait plus rapidement défavorable aux salariés et accélérerait la baisse des pensions. Le Conseil d'Orientation des retraites estime que le pouvoir d'achat des retraités pourrait à terme baisser de 20% par rapport à celui des actifs.

La « garantie » d'un minimum de pension à 1 200 € n'est qu'un leurre, car elle ne serait effective que pour les carrières complètes.

## La baisse du niveau des pensions est un appel d'air à la capitalisation.

Cette dégradation, programmée du montant des pensions, pousse les salariés, qui en ont les moyens, à se tourner vers les assurances privées par capitalisation.

## Une majorité contre la régression sociale

En effet, une majorité de français.es a bien compris les conséquences du projet et refuse toute nouvelle régression sociale. Les sondages d'opinion soulignent que ce refus touche toutes les générations et catégories professionnelles.



Organisées et structurées avec la CGT, cette poignée de salariées a réussi à faire bouger le groupe ORPEA!

Ces femmes peuvent être fières de leur combat et la CGT peut l'être également. Un grand remerciement à toutes celles et tous ceux qui ont participé à la solidarité avec les grévistes.

La grève qu'elles ont menée montre la voie sur la nécessité de se mobiliser pour nos salaires et nos retraites. Construire les luttes au plus près du terrain, décidés par les salariés eux-mêmes, s'organiser avec la CGT ...

## Salaires retraites... La mobilisation ne fait que commencer !

**Rien n'est inéluctable et collectivement nous pouvons gagner !**

# SALAIRES / RETRAITES

## même bataille !

En ce dernier numéro du « Courrier de l'UD » de l'année 2022, après 6 mois de nouvelle mandature, notons collectivement les mobilisations locales et départementales construites et réussies. N'en doutons pas qu'elles seront gages d'amélioration et d'efficacité dans le travail collectif tant janvier s'annonce socialement bouillant !

**Sur le sujet retraites évidemment, mais pas seulement !**

**Sur les salaires**, la conflictualité est loin de s'essouffler. Des luttes sont quotidiennement menées sur l'ensemble du territoire et des champs professionnels et sont des points d'appui. Il y a un aspect combatif de partout.

Depuis fin août, les mouvements de grève s'enchaînent : ISS Propreté, Jacomo, Sanofi, Cenexi, Domidom, Twisto, EDF-GDF, Viria, Les Pervenches, la SNCF ... Les salariés demandent leur part des résultats mirifiques enregistrés par leurs secteurs respectifs. A Sanofi, c'est 14 sites sur 15, dont celui de Lisieux, qui ont été touchés par la grève avec une colère qui monte face à une direction sourde aux attentes des salariés.

Depuis de nombreux mois, **les retraités** agissent également et se mobilisent pour exiger une augmentation des retraites de base et complémentaires, par rapport à la baisse de leur pouvoir d'achat et à l'inflation galopante. Le 6 décembre dernier, ils ont battu le pavé devant le siège du Medef Calvados à environ une petite centaine, pour l'augmentation des retraites. Au-delà des exigences en termes de rattrapage du pouvoir d'achat, la CGT revendique l'indexation des pensions sur le salaire moyen, une pension au minimum au Smic et une retraite à 60 ans, avec un système par répartition solidaire.

**Le même jour, l'UNA du Calvados** organisait un CSE extra concernant la situation de notre camarade Sébastien DUBOST, menacé de licenciement. L'UL de Caen et l'UD ont appelé à venir soutenir notre camarade, dont le CSE a unanimement refusé le licenciement. Le combat n'est pas terminé, ni pour lui, ni pour l'ensemble des salariés de cette association et ce service de protection de l'enfance, en manque de moyens, malgré le financement du Conseil Départemental en autres.

**Comment ne pas parler des DOMIDOM ?**

Réunies quotidiennement, elles ont démontré que la combativité, la solidarité, permettent l'obtention des revendications.

A l'issue d'une réunion de négociation, la direction de DOMIDOM, filiale d'ORPEA, a dû concéder des avancées devant la détermination des grévistes pour l'ensemble des salarié.es de l'entreprise.

## EDITO



**Allan BERTU**  
Secrétaire Général  
Union Départementale  
CGT du Calvados

Augmentation générale des salaires de 9%, remboursement des frais kilométriques de 0,31€ à 0,45€, instauration des paniers repas prévue à partir de mars 2023 (sur une base minimale de 7 euros) ou bien encore la mise en place d'une prévoyance avec prise en charge à minima de 50% par l'employeur en 2023.

Ces luttes enclenchent un processus dynamique de renforcement de la CGT en nombre de syndiqués et en représentativité. **Les élections professionnelles** sont une bataille revendicative à part entière. L'audience électorale est ainsi bien un indicateur du rapport de force.

Des bons résultats qui tombent par rafales dans les secteurs les plus variés ne se vérifient pas pour autant partout. Il y a nécessité d'avoir des analyses fines notamment pour les grands groupes et dans la Fonction Publique.

C'est dans ce contexte que se dessine **la réforme des retraites** alors qu'il n'y a aucun problème de financement. Une réforme très agressive qui en fait est bien systémique, dans la mesure où la baisse du niveau de pension n'a d'autre visée que d'amoindrir notre système de retraite solidaire au profit de placements individuels ou d'entreprise. Ce n'est pas sans lien avec le sujet du partage de la valeur, excluant le salaire, comme veut l'aborder le patronat dans la négociation qui s'est ouverte.

Sur la forme le calendrier se précise. C'est aujourd'hui qu'Élisabeth Borne rendra publique les grandes lignes de la réforme projetée. Le projet de loi devrait être transmis en fin d'année au Conseil d'État pour avis. Le texte serait soumis au conseil des ministres courant janvier avant le début de son examen par le Parlement.

Beaucoup de salarié-e-s qui n'avaient jamais fait grève, se sont mis en mouvement sur la question des salaires, avec souvent des victoires au bout même si toutes les revendications n'étaient pas satisfaites. Nous pouvons les retrouver à nouveau sur le combat des retraites.

Dans la continuité, nous pouvons nous appuyer sur les mobilisations en cours sur les revendications salariales dans le département.

**Il ne faut pas dissocier la bataille des salaires et celle des retraites.**

Je profite de cet édito de décembre pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année.

A très vite en janvier, et d'ici là, convainquons, préparons la mobilisation qui s'annonce, bougeons les consciences

**Pour une CGT du Calvados utile, accessible et efficace !**

# Infos de l'UD

## Vie Syndicale



### De bonnes résolutions 2023 pour une CGT utile et efficace !

#### Être syndiqué à la CGT entraîne automatiquement :

- le droit à la formation syndicale
- l'adhésion à notre association de consommateurs INDECOSA (INformation et DEFense des CONsommateurs SALariés)
- le droit à l'information syndicale, par la réception mensuelle de notre journal CGT « Ensemble »

Sur ce dernier point, plus de 800 camarades du département ne reçoivent pas le journal CGT auquel ils sont automatiquement abonnés, du simple fait que leur adresse dans notre base de données COGITIEL n'est pas correcte (erreur dans l'adresse, nouvelle adresse suite à déménagement pas enregistrée, etc.)

#### LA BONNE RESOLUTION ?

Que les secrétaires à la vie syndicale des syndicats (quand ils existent) ou les secrétaires de syndicats vérifient, dès le début 2023, les adresses COGITIEL de leurs adhérents et corrigent les adresses erronées.

#### CoGITIEL :

- Un outil pour se compter et pour s'organiser
- Une base de données, pour être utile, doit être alimentée le plus possible afin de servir au mieux les intérêts des structures (union locale, union départementale, fédération) dans leurs recherches.

Imaginez que nous décidions demain de réunir tous nos DS CGT du Calvados. Nous effectuerons alors une extraction des fiches COGITIEL marquées du logo DS. Le ou la camarade DS dont la fiche COGITIEL n'indique pas qu'il ou elle est délégué(e) syndical(e) ne figurera pas sur le listing et ne sera malheureusement pas convié(e) à la réunion.

Cet exemple illustre la nécessité d'un COGITIEL bien fourni, indiquant les responsabilités syndicales et les mandats des camarades, ainsi que les formations syndicales suivies.

#### LA BONNE RESOLUTION ?

Que les syndicats et les Unions Locales vérifient que tous leurs adhérents disposent bien d'une fiche COGITIEL et que cette dernière présente des champs de renseignement dûment remplis.

#### COGETISE

pour le bon fonctionnement de la CGT

Les syndicats et Unions Locales perçoivent les cotisations de leurs adhérents, souvent sous forme de prélèvements réguliers. Plus ils tardent à effectuer leur premier reversement de l'année à COGETISE (en général, 33% des cotisations restent au syndicat et 67% sont reversées aux structures CGT via COGETISE), plus elles retardent la prise en compte de l'adhésion de leurs syndiqués qui, eux, continuent de payer régulièrement leur cotisation syndicale.

LA BONNE RESOLUTION ? Que les syndicats et UL réalisent leur premier reversement de l'année à COGETISE au cours du 1er trimestre et les suivants, de manière régulière, sur les 3 derniers trimestres.

#### ELECTIONS

##### PROFESSIONNELLES :

**pour les gagner, il faut y participer !**

Pour que les salariés aient la possibilité de voter CGT lors des élections, un impératif : qu'une liste CGT existe !

#### LA BONNE RESOLUTION ?

Que les syndicats ayant besoin d'aide n'hésitent pas à contacter leur UL, leur UD ou leur fédé / Que les UL fassent connaître à l'UD et aux fédérations leurs ciblés d'entreprises pour un travail syndical « professions-territoires » préparé bien en amont afin de se donner toutes les chances de présenter une liste CGT !

**Camarades, faisons de cette année 2023 une année « RESOLUTIONNAIRE » !**



# Politique financière

## La Publication des comptes

### les obligations légales

#### Article 1. Une loi qui instaure des devoirs.

Ces obligations résultent de la loi n°2008-789 sur la représentativité syndicale du 20 août 2008 qui insère dans le Code du travail de nouvelles règles de représentativité au titre de la transparence financière.

Une organisation syndicale doit satisfaire à sept critères cumulatifs définis par l'article L.2121-1

- 1 – Les effectifs d'adhérents et les cotisations suffisantes ;
- 2 – La transparence financière article L.2121-1 point 3 (art. 10 de la loi) ;
- 3 – L'indépendance ;
- 4 – Le respect des valeurs républicaines ;
- 5 – L'influence caractérisée par l'activité, l'expérience, l'implantation géographique et professionnelle du syndicat ;
- 6 – Une ancienneté d'au moins 2 ans ;
- 7 – Une audience suffisante aux élections professionnelles : le syndicat doit recueillir au moins 10% des suffrages au premier tour des élections ;

Pour respecter ce critère de représentativité il s'agit désormais de procéder à :

- L'établissement des comptes annuels
- Eventuellement, la consolidation des comptes
- L'approbation et éventuellement la certification des comptes
- La publication des comptes

Si ces obligations constituent pour nos organisations des contraintes et des tâches supplémentaires, elles vont aussi nous astreindre à plus de rigueur et de travail collectif sur les questions financières, et de ce fait nous être salutaires.



#### Article 2. Une obligation de tenue des comptes

Les organisations syndicales sont tenues d'établir des comptes depuis l'exercice 2009 et dans des conditions fixées par décret du 28 décembre 2009.

Cette obligation s'impose à toutes les organisations syndicales qui ont des statuts déposés. Ainsi,

quelle que soit leur taille, toutes les organisations syndicales doivent tenir une comptabilité. A défaut, elles pourraient se voir contester la représentativité, (déjà des jurisprudences ont été prononcées dans ce sens).

Les documents comptables pourront désormais être demandés par :

- L'URSSAF (Contrôle).
- L'administration fiscale (contrôle TVA).
- Les collectivités qui nous octroient des fonds publics.
- Les organismes bancaires.

#### Les modalités d'établissement des comptes sont différentes selon le niveau des ressources des organisations syndicales

##### Article 2-2.

Ressources supérieures à 2000 € et inférieures à 230.000 € : un bilan, un compte de résultat et une annexe sous forme simplifiée ;

##### Article 2-3.

Ressources inférieures à 2000 € : le livre mentionnant chronologiquement le montant et l'origine des ressources et des dépenses.

#### **Vous avez jusqu'au 31 décembre 2022 pour déposer vos comptes de 2021.**

Soit par courrier ou sur le site DREETS

(Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

#### **A tous bonne publication de vos comptes, il en va de notre représentativité.**

# MACRON

## ET LE GOUVERNEMENT

### NOUS ATTAQUENT

### TOUTES ET TOUS

Grâce aux mobilisations de décembre 2019 et janvier 2020, E. Macron n'a pas pu aller au bout de sa réforme des retraites visant à la mise en place d'un système à point.

Il n'abandonne pas et revient avec une réforme paramétrique mais dont la finalité reste identique pour les travailleur-ses : travailler plus pour gagner moins...

Comme en 2019, il n'y a pas d'urgence à réformer. Le gouvernement ne peut toujours pas défendre une réforme en expliquant qu'elle viendrait sauver un système en déficit car comme en 2019, il n'y a pas de problématique de financement à court et moyen terme selon toutes les projections existantes du Conseil d'orientation des retraites (COR).

Le système de retraite n'est pas déficitaire et a même montré toute sa solidité à travers la crise du Covid-19, durant laquelle il n'y a eu aucune baisse de pension. Il n'y a donc aucune urgence à réformer, sauf pour améliorer les droits des actuel-les et futur-es retraité-es sur la base des propositions CGT.

Comme en 2019, l'objectif de cette réforme est simple : travailler toujours plus pour un niveau de pension en constante baisse. En 2019, le projet de système de retraite à points allait amener progressivement chaque salarié-e à reculer son départ à la retraite à 64, 65, 66 ans...

la réforme annoncée, qui selon E. Macron, rentrerait en vigueur dès l'été 2023, imposerait de la même manière un report progressif de l'âge de départ à la retraite jusqu'à 65 ans (génération 1969).

Année de naissance	Âge de départ
1961	62 ans et 4 mois
1962	62 ans et 8 mois
1963	63 ans
1964	63 ans et 4 mois
1965	63 ans et 8 mois
1966	64 ans
1967	64 ans et 4 mois
1969	65 ans



IL Y A DES BORNES  
À NE PAS DÉPASSER



#### REPOUSSER L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE :

- c'est allonger la période de précarité comprise actuellement entre 58 et 62 ans durant laquelle 20 % des travailleur-ses sont exclu-es de l'emploi (chômage de longue durée, invalidité...);
- c'est augmenter le nombre de personnes au chômage, malades, invalides... et déplacer les besoins en financement de la retraite vers ces autres risques (pour un euro en moins lié à la réforme, cela fait 50 centimes en plus sur les autres risques);
- c'est diminuer les chances d'arriver à la retraite en bonne santé;
- c'est, pour un grand nombre de travailleur-ses, la perspective de travailler plus longtemps dans de mauvaises conditions, avec un impact sur leur santé en tant que salarié-es et futur-es retraité-es;
- c'est la remise en question du principe que la retraite est un deuxième temps de la vie. Les travailleur-ses ont participé à la production, à la richesse du pays et ont droit à cette nouvelle
- période de leur vie. Ce n'est pas parce qu'elles et ils ne produisent plus qu'elles et ils ne sont plus utiles. Elles et ils participent à des associations, consomment... servent donc la société. c'est l'assurance d'avoir une retraite plus courte !

Comme en 2019 avec le système à points, le recul progressif de l'âge départ à la retraite aurait pour conséquence une baisse des pensions en poussant de plus en plus de salarié-es à partir sans avoir une carrière complète (quarantetrois ans de cotisation) ni une pension à taux plein.

Cette réforme, comme la précédente, ouvre la retraite aux systèmes par capitalisation reconnus inégalitaires, coûteux et à risques.

Comme en 2019 avec le système à point, cette réforme est une remise en cause des départs anticipés dans le cadre de la pénibilité en particulier.

Pour le gouvernement, peu importe la pénibilité du métier, l'usure professionnelle et leurs conséquences sur l'espérance de vie des travailleur-ses, il faut à tout prix que tout le monde parte le plus tard possible à la retraite.

C'est une des principales raisons de l'acharnement de ce gouvernement comme du précédent à faire disparaître les régimes spéciaux dont le système de retraite vient compenser la pénibilité des métiers par des départs anticipés.

Pour le gouvernement, la réponse à la pénibilité reste le compte de prévention professionnelle (C2P) qui, comme son nom l'indique, n'est pas dédié à la retraite. Il s'agit d'un compte qui individualise les droits des salarié-es avec comme premier objectif le reclassement professionnel et non des départs anticipés. Très peu de salarié-es en bénéficient car les critères de pénibilité pour ouvrir un compte sont excessivement réduits. Par exemple, la manutention de charges, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les risques chimiques ne sont pas considérés comme des critères de pénibilités qui permettent d'ouvrir un compte !

Comme en 2019, il y a danger pour les éléments de solidarité, c'est-à-dire les périodes d'aléas de la vie ou d'inactivités subies (maladie, maternité, invalidité, chômage) qui sont prises en compte dans le système de retraite actuel.

Sous couvert de créer de nouveaux droits qui ne sont pas, à ce jour, définis par le gouvernement, la réforme remettrait en question par exemple la majoration de durée d'assurance (MDA) qui permet d'acquérir huit trimestres par enfant, ce qui a un impact considérable pour la carrière, en particulier pour les femmes.

## NOUVELLES RÉFORMES : CHÔMAGE, RETRAITE...



### POUR LA CGT IL FAUT SANS PLUS ATTENDRE :

- Abandonner cette réforme ;
- un départ à la retraite dès 60 ans à taux plein ;
- des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié-es exposé-es à des facteurs de pénibilité ;
- assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- élever le minimum de pension au niveau du Smic pour une carrière complète ;
- indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix ;
- prendre en compte les années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi ;
- une politique volontariste d'égalité salariale femmes, hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes



# SANOFI Lisieux En grève pour les sa-

Par Thierry VAN BOXTAEL

Depuis le 16 novembre 2022, les salariés de l'usine Sanofi de Lisieux ont entamé des arrêts de travail, Cette date n'a pas été choisie au hasard, puisqu'elle correspondait à la première réunion des NAO du groupe Pharma le plus juteux du CAC 40.

Déjà en 2021, la direction avait ignoré les revendications des OS et montré son mépris aux femmes et hommes qui produisent la richesse de cette entreprise en leur accordant que 1% d'augmentation collective.

Cette année, les salariés étaient remontés comme jamais. Dans toutes les usines et site du groupe les arrêts de travail ont donc commencé à l'appel de la CGT le 16 nov. rejoint par les autres OS avant la date de la deuxième négociation, dès le lundi 21 nov., une majorité des salariés lexoviens, (comme dans l'ensemble des sites du groupe) de l'usine de production de Doliprane étaient devant la porte accompagnés par notre Union Locale..

Pour la première fois de son histoire, les 4 OS appelaient, ensemble, à cesser le travail. La deuxième journée des NAO du 23 nov. étant toujours aussi décevante, la grève a continué et une 3ème journée de négociations a été arrachée, le résultat n'était toujours pas à la hauteur des revendications et les mesures unilatérales décidées par la partie patronale n'ont rien entamé la détermination des grévistes.



Au moment où nous écrivons ces lignes, les arrêts de travail continuent et la production du médicament le plus consommé en France est en forte baisse.

La preuve en est, la directrice de l'usine de Lisieux est enfin sortie de son bureau au 7ème jour pour tenter de faire retourner les grévistes à leurs postes, en expliquant que les volumes de production étaient en chute libre et que la pénurie était probable. Dans un élan de paternalisme, elle a consenti à reconnaître que certains salariés pouvaient avoir des problèmes et que l'on pourrait voir ça, elle a ajouté cette phrase qui restera : **" Je comprends que vous ayez des demandes, mais pour moi la priorité c'est faire les volumes de production, les salariés passent après"**

**Tout est dit ! A suivre**

## DIRNO, décision incompréhensible de la Direction



Jusqu'à lors, quand survenait un accident sur la A84 ou sur la RN 13, une équipe d'astreinte du centre d'exploitation et d'intervention de Villers-Bocage ou du CEI de Bayeux, sécurisait l'intervention des forces de l'ordre, des pompiers et des dépanneurs en neutralisant la voie afin d'éviter tout sur-accident.

Le syndicat CGT SNPTRI, section Calvados, syndicat majoritaire de la DIRNO (direction interdépartementale des routes Nord-Ouest) dénonce la décision de la Direction qui invoque la nécessité de faire des économies et décrète la suppression de ces astreintes pendant les actions de salage ou de déneigement.

Pour la CGT cette décision est un véritable non-sens ! Tout d'abord parce qu'il est évident qu'en période de neige ou de

verglas, les routes sont plus dangereuses et accidentogènes et deuxièmement parce que les deux centres concernés n'ont pas subi de pertes d'effectifs.

Nous demandons aux usagers de la route de ne pas s'en prendre aux agents des routes. Ils ne sont pas responsables de la volonté de l'administration de se désengager de nos missions essentielles de sécurité routière.

Nous tenons à rappeler l'engagement dont font preuve nos agents pour assurer les missions de services publics qui sont dues à la population 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, tout au long de l'année. Plus de 15 véhicules d'intervention ont été percutés depuis le 1 janvier

## Elections professionnelles

### La CGT largement majoritaire

Comme dans l'ensemble des trois fonctions publiques, les agents de la DIRNO (Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest) étaient appelés à élire leurs représentants du personnel entre le premier et le huit décembre.

La CGT obtient 65,91% des suffrages pour le CSA soit 5 sièges sur 8 et 66,67% en CAP agents et chefs d'équipe, soit 2 sièges sur 2.

Par **Philippe HARDOIN**  
Secrétaire de l'Union Fédérale  
CGT de la DIRNO

# Un RER à CAEN Pourquoi pas ?

Par Marc LEROCHAIS  
Commission économique  
du syndicat des cheminots de Caen

Un hasard du calendrier montrant une fois encore la clairvoyance de la CGT ! En effet, une semaine avant les annonces du Président de la République disant vouloir 10 RER dans les grandes métropoles, le syndicat CGT Cheminots de Caen remettait justement celui de notre ville à l'ordre du jour au cours d'une conférence de presse. Il s'agissait pour les cheminots de relancer ce projet étudié par la Région, mais d'une façon quasi confidentielle sans associer les collectifs d'usagers, syndicats de cheminots ni élus, à l'occasion du mois spécial transports / mobilités organisé par le Collectif Unis pour le climat Caen. A l'image du travail fait par les militants de SOS Gares dans la Métropole de Rouen, nous voulions esquisser ce que pourrait être une desserte ferroviaire métropolitaine autour de Caen, plus simplement appelé RER (Réseau Express Régional).

L'idée est de développer et d'étoffer la desserte ferroviaire entre Bayeux, Caen et Lisieux, avec des trains plus nombreux, sur une plus grande plage horaire, cadencés (à heures fixes pour plus de lisibilité) et avec une tarification simplifiée (voir le succès du billet à 1,60€ au départ de la halte de Bretteville-Norrey) . Hormis la création d'un terminus à Bayeux qui implique la reprise des installations (12 millions d'euros), et qui pourrait être l'occasion de fiabiliser la ligne selon la CGT en améliorant le projet, c'est la ligne existante qui sera utilisée. La création de haltes supplémentaires à Carpiquet, au Zénith-Parc Expo, à Mondeville, déjà proposé dans les années 1990 par la CGT et étudiée dans le contrat de plan Etat-Région 2000 – 2006, pourrait être (enfin) concrétisée pour desservir finement le territoire et offrir une alternative performante à la voiture.

## Elections professionnelles à la SNCF, la CGT en tête !

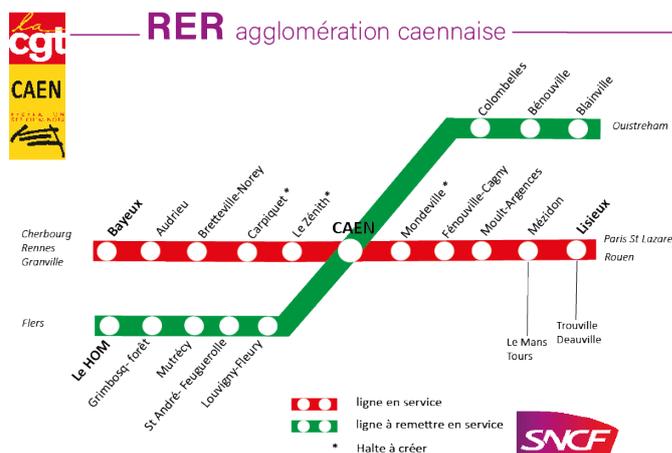
Dans un contexte difficile et une campagne semée d'embûches, l'engagement de ses militants a permis à la CGT Cheminots de sortir gagnante des élections CSE.

La non-réception en temps et en heure des courriers contenant identifiants et codes, ajoutée aux erreurs et errances du prestataire retenu, ont sans aucun doute, impacté l'expression démocratique dans l'entreprise qui subit déjà de profondes transformations.

Pas un jour ne s'est passé sans que les militants CGT ne soient interpellés par des cheminots en difficulté pour voter.

Malgré ces circonstances, lors des élections du jeudi 17 au 24 novembre dernier, les cheminots ne se sont pas trompés et ont à nouveau plébiscité la CGT en la plaçant première organisation syndicale à la SNCF. Elle totalise 32,44 % des voix sur l'ensemble des résultats des 33 CSE, soit 10 points devant la deuxième organisation !

Cela représente un écart de 9406 voix, alors même que le corps électoral a connu une baisse de 7317 inscrits par rapport aux dernières élections de 2018.



Enfin, nous proposons également de reconstituer en partie l'étoile ferroviaire caennaise, par la réouverture du tronçon Caen – St André / Feuquerolles – Le Hom au sud sur la ligne Caen-Flers, mais aussi en étudiant l'utilisation de l'ancienne ligne fret desservant Blainville sur Orne au nord, passant par Colombelles et l'usine Renault Trucks (dont nous défendons aussi la réactivation pour le fret).

Le « RER » caennais n'aura pas grand-chose à voir avec les lignes franciliennes, du fait de l'utilisation du matériel roulant existant dans un premier temps, et sans fermer la porte à du matériel léger pour les axes sud et nord (tram-train, train innovant léger...).

Le potentiel est là : au-delà des enquêtes de mobilités, il n'y a qu'à constater la congestion routière quotidienne aux portes de l'agglomération ! L'urgence climatique et sociale impose de redévelopper massivement le transport ferroviaire public. Le manque d'argent ne doit pas être une excuse pour ne pas réaliser ce projet : les élus de l'agglomération se mobilisent pour le grand contournement routier sud de Caen (120 millions d'euros) pour toujours plus de voitures et camions. N'est-il pas vu le contexte plus sage de réorienter ces crédits vers les transports collectifs ? Il y a fort à parier que l'initiative de la CGT qui a connu un succès médiatique va pousser les élus à se mobiliser pour que le RER caennais devienne réalité ! Nous continuerons d'agir en ce sens !

Un constat s'impose : les cheminots confirment leur attachement à un syndicalisme démocratique, force de proposition et offensif.

Pour autant, la CGT a conscience que ce n'est pas un blanc-seing et qu'elle aura, durant les mois à venir, à proposer une autre voie et à l'assumer. Elle entend chercher en permanence l'unité la plus large et l'élévation du rapport de force.

C'est un chemin difficile, mais la CGT ne renoncera jamais à l'emprunter ! Cela passe obligatoirement par des échanges et surtout une écoute au quotidien des cheminots, tout en privilégiant le ressenti de ses syndiqués.

Lucidesur les responsabilités que les cheminots viennent de lui accorder, pour porter l'ensemble de leurs revendications.

La CGT Cheminots restera mobilisée et unie face aux attaques à venir, notamment en agissant massivement par la grève quand cela sera nécessaire !

# AZADI\*

# Pour

# l'IRAN

Par Myriam LEROY PLUNIAN

Depuis le 16 septembre, l'Iran vit une nouvelle page de son histoire pour donner suite à la mort d'une jeune femme Kurde Iranienne de 22 ans, Mahsa Amini, arrêtée par la police des mœurs pour port de l'hidjab (voile) ne couvrant pas suffisamment les cheveux.

Comme pour le Yémen, la Palestine, la Syrie, le Mali et le Soudan, la presse semble oublier que le peuple Iranien est entré dans une révolte (que l'on pourrait qualifier de révolution) inédite par son ampleur et sa durée depuis la révolution islamique.

## QUE SE PASSE T'IL DONC ?

La mort de Mahsa Amini a simplement été la goutte d'eau qui a fait déborder un vase plein depuis trop longtemps. La jeunesse iranienne qui vit dans l'ère des réseaux sociaux a connaissance aujourd'hui de la vie de la jeunesse occidentale. Elle refuse de se plier aux dictats du régime islamique et revendique une jeunesse plus libre, laïque et fidèle aux valeurs des traditions Perses.

Alors suite au décès de Mahsa Amini, les jeunes femmes Iraniennes se sont révoltées dans différentes villes d'Iran, ont retiré leur voile, l'ont brûlé et se sont mises à danser dans les rues (Ce qui est totalement interdit en Iran) et scandant les slogans « zan, zendegui, azadi » (femme, vie, liberté) et mort au dictateur.

Le peuple demande la fin du régime islamique, la liberté et l'ouverture sur le monde occidental.

## POURQUOI EST-CE DIFFERENT DES AUTRES REVOLTES ?

Cette révolte est différente des émeutes de 2009 ou 2019, car se sont les femmes qui ont entamé les manifestations, suivies ensuite par le soutien des hommes (et c'est ce qui la rend inédite) puis par les étudiants : universitaires, lycéens et même des collégiens.

Différente par l'ampleur des manifestations qui ne se concentrent pas seulement dans les grandes villes d'Iran mais également dans les petites provinces et les villes les plus religieuses. Et enfin par la durée des émeutes qui en sont à 3 mois.

A ce jour, le nombre d'Iraniens tués se porterait à plus de 326 dont 43 mineurs et 25 femmes.

\* AZADI = LIBERTE



## POURQUOI LA CGT DOIT-ELLE APPORTER SON SOUTIEN ?

Du fait de ses valeurs et son repère revendicatif n°2, la CGT propose : « le droit à la paix, à la sécurité et à la liberté de circulation de tout être humain et des populations doit constituer une obligation fondamentale des Etats et des institutions internationales »

De plus, depuis mi-octobre, de plus en plus de secteurs industriels (la métallurgie en premier suivi par le secteur pétrolier) et commerçants se sont mis en grève en soutien aux mouvements de contestation. Une grève nationale de 3 jours a été lancée sur les réseaux sociaux pour l'anniversaire de la répression du mouvement de 2019 dénonçant le prix du pétrole, le 15 novembre a été suivi par un grand nombre de commerçants.

Une deuxième grève nationale de 3 jours a débuté ce lundi 5 Décembre, avec distribution de tracts dans la nuit de samedi 3 à dimanche (encore une chose d'inédite) et a été très fortement suivie dans tout le pays avec la fermeture presque totale du grand bazar de Téhéran. Grève que le régime essaie de minimiser par le biais des médias locaux aux yeux de la population.

Il faut savoir que beaucoup de salariés Iraniens sont obligés de cumuler plusieurs emplois dans une même journée et de travailler plus de 14-15 heures/ jour afin de faire face à une inflation hors norme du fait des sanctions internationales.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT doit apporter un soutien moral (puisque un soutien matériel ou financier est impossible) au peuple Iranien.



# H pour Histoire

## La chronique de Christian LANGEOIS

### Quand la petite histoire rejoint la Grande !

## La naissance de la CGTU

Rappelons les circonstances de la naissance de la CGTU. Les « Révolutionnaires », minoritaires au sein de la CGT, exclus par « les réformistes » créent la CGTU en juin 1922.

Nous avons vu que le mouvement syndical calvadosien s'est gravement divisé après l'échec de la grève générale de mai 1920, que la croissance sans précédent des effectifs de syndiqués de 1919-1920 s'est vite annulée et que les dissensions sont apparues au grand jour.

La complexité de la situation nécessite un retour sur le contexte, les raisons de la scission, de la création de la CGTU. Une question importante puisque la réunification de la CGTU dite « les unitaires » et de la CGT dite « les confédérés » n'aura lieu qu'en 1936.

Les origines de la CGTU remontent à la Première Guerre mondiale qui voit le ralliement de la CGT à l'Union Sacrée et l'affirmation d'un tournant réformiste. La politique de présence symbolisée par son secrétaire général Léon Jouhaux au poste de Commissaire de la Nation marque l'abandon des principes du syndicalisme d'avant-guerre. Face à cette « faillite », quelques noyaux dissidents tentent de maintenir un idéal internationaliste, révolutionnaire et pacifiste. Cette minorité composite regroupant anarchistes, libertaires, syndicalistes révolutionnaires et socialistes dissidents s'organisent à partir de 1916.

Au sortir de la guerre 1914-1918, la CGT se retrouve donc divisée entre une majorité défendant la stratégie adoptée durant quatre ans et une minorité structurée plus récemment, mais renforcée par les effets induits des révolutions russes de 1917 qui soulèvent de grands espoirs.

Renforcés par les grandes grèves de 1919 et de 1920, fussent-elles décevantes, c'est un véritable rapport de force qui s'engage entre une majorité dépassée par la radicalisation des ouvriers et une minorité qui voit se rallier à elle de nombreux syndicats et une nouvelle génération militante.

Censée ressusciter le syndicalisme révolutionnaire d'avant 1914, la CGTU n'en sera pas moins, à son tour, déchirée entre les défenseurs de l'héritage français et les partisans du renouveau bolchévique.

Si la CGTU adhère à l'Internationale Syndicale Rouge lors de son congrès constitutif, elle le fait « avec réserve » demandant à Moscou de supprimer le lien permanent prévue entre l'ISR et l'Internationale communiste, afin de satisfaire les syndicalistes révolutionnaires attachés à l'indépendance syndicale. Lénine accepte fin 1922 : la liaison devient facultative et circonstancielle.

Mais la mise en place par le parti communiste des premières commissions syndicales, entraîne l'opposition des anarchistes et des syndicalistes révolutionnaires de la CGTU.

Au sein de la CGTU, **Congrès extraordinaire de Bourges de 1923** va signer victoire de la majorité communiste, avec trois quarts des voix, sur la minorité anarcho-syndicaliste définitivement battue. La voie est désormais ouverte pour le parti communiste de marquer son emprise sur la centrale Unitaire, d'autant qu'à partir de 1924 la bolchévisation de la galaxie communiste est en route et marque la prédominance du parti sur le syndicat.

*Le mois prochain, nous reviendrons sur les effets durables de ces affrontements dans le Calvados.*



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

« Vous avez des observations, suggestions, vous souhaitez participer, vous initier à des recherches sur les femmes, les hommes, les syndicats qui font l'histoire de la CGT dans le département, n'hésitez pas à m'envoyer un petit mot. »  
christian.langeois@orange.fr

# LA VIE OUVRIÈRE

LA REVUE DU TRAVAIL ET DES LUTTES SOCIALES



## DOSSIER

**CLIMAT** Nous ne sommes pas condamnés au réchauffement, explique Jean Jouzel, ancien vice-président du GIEC.

## ENQUÊTE

**ÉDUCATION** Marseille, Toulouse : en se syndiquant, ils retrouvent du sens à leur travail

## VU DE MA FENÊTRE

**INGÉNIEURS** Ils refusent de servir un système fou et destructeur. Les bifurqueurs racontent comment ils ont pris des chemins de traverse.

## ABONNEZ-VOUS !

Soutenez une presse syndicale indépendante et engagée.

### 1 an d'abonnement

À PARTIR DE 5€ PAR MOIS

- 4 numéros papier / an
- Versions numériques
- nvo.fr en illimité
- Newsletter



Abonnez-vous en ligne  
[nvoboutique.fr](http://nvoboutique.fr)

# LA VIE OUVRIÈRE

## #03 - AUTOMNE 2022

## BON DE COMMANDE

À retourner accompagné de votre règlement à : La Vie Ouvrière  
Case 600, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex  
[commercial@nvo.fr](mailto:commercial@nvo.fr) - 01 49 88 68 50

Adresse d'expédition (Écrire en lettres capitales, merci)

\* Champs obligatoires

**Oui, je commande le #03 de la Vie Ouvrière**

Syndicat/Société (Si nécessaire à l'expédition) \_\_\_\_\_

Madame  Monsieur

Nom\* \_\_\_\_\_

Prénom\* \_\_\_\_\_

N°\* \_\_\_\_\_ Rue\* \_\_\_\_\_

Code postal\* \_\_\_\_\_ Ville\* \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Fédération ou branche professionnelle \_\_\_\_\_

UD \_\_\_\_\_ Courriel\* \_\_\_\_\_

Réf.	Désignation	Prix unitaire	Qté	Montant total
00032022	LA VIE OUVRIERE #03	9,50 €		

N° chèque (à l'ordre de La Vie Ouvrière)

\_\_\_\_\_

Banque

\_\_\_\_\_

Nous collectons ces données afin de gérer votre commande. Nous utilisons également votre adresse électronique pour vous adresser des publicités concernant des produits analogues à ceux que vous commandez. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles sollicitations, cochez la case ci-dessous :  Je m'oppose à ce que la Nouvelle SA La Vie Ouvrière me propose par courriel des produits analogues à ceux que j'ai déjà commandés.

Mag

Retrouvez toutes nos revues et nos abonnements sur [nvoboutique.fr](http://nvoboutique.fr)

la  
cgt